

**Définition Chemin de ronde :** (n.m.) Dans une forteresse, plate-forme ménagée au sommet du rempart et permettant à la garnison de circuler pour la défense ou la surveillance.

Du bas latin camminus (chemin), dérivé d'un mot celtique (gallois cam), et du verbe ancien français ronder « faire la ronde ». Félibien parle en 1676 (Des principes de l'architecture) de « Chemin des rondes » et le décrit comme « un espace qu'on laissoit pour le passage des rondes entre le Rampart & la Muraille, afin d'en pouvoir découvrir le pied ; Mais parcequ'il n'avoit qu'un Parapet d'un pied d'épaisseur, & que dans les sieges il estoit d'abord renversé par le canon des assaillans, on ne s'en sert presque plus. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.

